

Déclaration de naissance

Sécurité sociale : changement de situation professionnelle

Mis à jour le 28 octobre 2016 par « direction de l'information légale et administrative »

Lorsque vous changez de situation professionnelle, certaines démarches peuvent être à effectuer auprès de l'Assurance maladie.

Liens externes

[Assurance maladie : vos études se terminent](#)

[Assurance maladie : changement de situation professionnelle](#)

[Assurance maladie : vous prenez votre retraite](#)

Services et formulaires en ligne

- [**Ameli en ligne**](#)

- Téléservice

Où s'adresser ?

Assurance maladie - 3646

- Pour des informations générales

Le 36 46 vous permet d'obtenir des renseignements sur vos droits et démarches, de poser une question sur votre dossier, de signaler un changement de situation ou encore de consulter vos remboursements.

Par téléphone

3646

Ouvert du lundi au vendredi. Attention : les horaires varient selon votre département. En règle générale, les horaires d'ouverture sont au minimum de 8h30 à 16h.

Numéro violet ou majoré : coût d'un appel vers un numéro fixe + service payant, depuis un téléphone fixe ou mobile

Pour connaître le tarif, écoutez le message en début d'appel

Depuis l'étranger : +33 (0) 811 70 36 46

Par messagerie

Connectez-vous sur votre
compte ameli
, puis sélectionnez l'onglet
Vos demandes
et cliquez sur
Contactez-nous / Vos questions



**Mairie
de Nargis**

1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/declaration-de-naissance?publication=F674>